



CONSEIL EUROPÉEN

**Bruxelles, le 29 octobre 2010
(OR. en)**

EUCO 25/10

**CO EUR 18
CONCL 4**

NOTE DE TRANSMISSION

du: Secrétariat général du Conseil
aux: délégations
Objet: **CONSEIL EUROPÉEN
28 et 29 OCTOBRE 2010**

CONCLUSIONS

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil européen (28 et 29 octobre 2010).

Afin de relever les défis mis en évidence par la récente crise financière, il est nécessaire de procéder à une réorientation fondamentale de la gouvernance économique européenne. À cette fin, le Conseil européen a fait sien le rapport du groupe de travail sur la gouvernance économique. La mise en œuvre de ce rapport constituera une avancée importante dans la consolidation du pilier économique de l'UEM en renforçant la discipline budgétaire, en élargissant la surveillance économique et en approfondissant la coordination. Le rapport du groupe de travail présente également des orientations en vue de la mise en place d'un cadre solide de gestion des crises et d'institutions plus fortes. Le Conseil européen est parvenu à un accord sur l'action à mener dans le prolongement des travaux du groupe. Comme suite aux travaux menés lors de sa réunion du 16 septembre 2010, le Conseil européen a également procédé à un échange de vues pour préparer le sommet du G20 à Séoul et la conférence de Cancún sur le changement climatique, ainsi que les sommets entre l'UE et les États-Unis, la Russie et l'Ukraine.

I. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

1. Le Conseil européen fait sien le rapport du groupe de travail sur la gouvernance économique, dont la mise en œuvre nous permettra d'accroître la discipline budgétaire, d'élargir la surveillance économique, de renforcer la coordination et de mettre en place un cadre solide de gestion des crises ainsi que des institutions plus fortes. Le Conseil européen demande qu'une approche rapide soit suivie pour l'adoption des actes de droit dérivé que requiert la mise en œuvre de nombreuses recommandations. L'objectif est que le Conseil et le Parlement européen parviennent à un accord sur les propositions législatives de la Commission d'ici l'été 2011; il convient de noter que le rapport du groupe de travail ne couvre pas l'ensemble des aspects traités dans ces propositions et vice versa. La mise en œuvre effective du nouveau dispositif de surveillance sera ainsi assurée dans les meilleurs délais et le pilier économique de l'UEM s'en trouvera sensiblement consolidé, ce qui renforcera la confiance et contribuera, par conséquent, à une croissance durable, à l'emploi et à la compétitivité.

Le Conseil européen invite le Conseil à accélérer les travaux sur la manière dont l'incidence de la réforme des retraites est prise en considération dans la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance et à lui faire rapport en décembre. Compte tenu de l'importance des réformes systémiques des retraites, il convient d'assurer des conditions équitables dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

2. À la suite du rapport du groupe de travail et afin d'assurer une croissance équilibrée et durable, les chefs d'État ou de gouvernement conviennent que les États membres doivent établir un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble et invitent le président du Conseil européen à engager avec les membres du Conseil européen des consultations sur une modification limitée du traité nécessaire à cet effet, sans toucher à l'article 125 TFUE (clause de "no bail-out").

Le Conseil note avec satisfaction que la Commission a l'intention d'entreprendre, en étroite consultation avec le président du Conseil européen, des travaux préparatoires relatifs aux composantes générales du nouveau mécanisme qui sera mis en place, notamment le rôle du secteur privé, le rôle du FMI et la très stricte conditionnalité à laquelle doit être subordonnée l'action menée dans le cadre de ce type d'instrument.

Le Conseil européen reviendra sur cette question lors de sa réunion de décembre en vue de prendre la décision finale portant à la fois sur les grandes lignes d'un mécanisme de gestion de crise et sur une modification limitée du traité, de sorte que toute modification puisse être ratifiée pour la mi-2013 au plus tard.

Le président du Conseil européen entend examiner par la suite, en consultation avec les États membres, la question du droit des membres de la zone euro de participer à la prise de décisions dans le cadre des procédures en rapport avec l'UEM en cas de menace permanente pour la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

3. Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que, parallèlement au renforcement de la discipline budgétaire au sein de l'Union européenne, il est essentiel que le budget de l'Union européenne et le prochain cadre financier pluriannuel tiennent compte des efforts d'assainissement déployés par les États membres pour ramener le déficit et la dette à un niveau plus viable. Tout en respectant le rôle des différentes institutions et la nécessité d'atteindre les objectifs poursuivis par l'Europe, le Conseil européen examinera, lors de sa prochaine réunion, comment faire en sorte que les dépenses au niveau européen contribuent de manière appropriée à ce processus.

II. SOMMET DU G20 À SÉOUL

4. L'économie mondiale est en train de surmonter la crise. Néanmoins, il subsiste un certain nombre de problèmes qui doivent faire l'objet d'une attention soutenue au niveau mondial, notamment les risques qui pèsent sur la viabilité financière, le rétablissement incomplet du secteur financier, un taux de chômage élevé, la volatilité du prix des matières premières sur les marchés mondiaux et la résurgence de déséquilibres macroéconomiques mondiaux. Le Conseil européen a confirmé les orientations qui ont été arrêtées par le Conseil et a débattu des priorités que les représentants de l'UE et les États membres de l'UE qui sont membres du G20 défendront lors du sommet de Séoul. Ce sommet doit envoyer un signal ambitieux quant à la mise en œuvre concrète et en temps utile des mesures arrêtées dans le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, notamment en ce qui concerne les plans d'assainissement budgétaire, la réforme de la réglementation financière, la cohésion sociale, la création d'emplois et la nécessité de procéder à des réformes structurelles supplémentaires. Il y a également lieu d'accorder une attention particulière à la question du rééquilibrage de la croissance mondiale. L'Union européenne attend avec intérêt que le sommet du G20 confirme l'accord de Bâle, qui constitue une étape importante du renforcement de la stabilité financière mondiale. L'Union européenne insiste sur la nécessité de maintenir l'ouverture des marchés, d'imprimer un nouvel élan aux négociations de Doha et d'adopter un programme de développement axé sur la croissance. Elle souligne qu'il faut s'abstenir de toute forme de protectionnisme et éviter de faire fluctuer les taux de change pour obtenir des avantages concurrentiels à court terme.
5. L'accord sur la réforme du Fonds monétaire international dégagé lors de la réunion ministérielle du G20 du 23 octobre 2010 contribuera à la mise en place d'un FMI plus efficace, crédible et légitime et lui permettra de remplir sa mission, qui est de soutenir le fonctionnement du système monétaire et financier international. Des réformes des quotes-parts et, plus largement, de la gouvernance devraient faire l'objet d'un paquet unique et complet de mesures adopté selon un même calendrier.

6. Il est nécessaire de poursuivre les travaux relatifs aux prélèvements et taxes sur les établissements financiers tant au niveau international qu'au niveau interne. Conformément au rapport du Conseil, il conviendrait de coordonner davantage les différents régimes de prélèvements existants afin d'éviter une double imposition. Le Conseil est invité à faire rapport au Conseil européen en décembre 2010. Les différentes options en matière de taxation du secteur financier devraient également être examinées, de même que les bonnes pratiques visant à faire obstacle aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale.

III. CONFÉRENCE DE CANCÚN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

7. Il est plus que jamais urgent de progresser dans la lutte contre le changement climatique. Il est donc important que la conférence de Cancún franchisse une étape intermédiaire majeure, en se fondant sur le protocole de Kyoto et en ouvrant la voie à la mise en place d'un cadre mondial complet et juridiquement contraignant, intégrant les orientations politiques fournies par le document final de Copenhague. Il faut absolument que l'Union européenne et ses États membres continuent de jouer un rôle constructif et parlent d'une seule voix. Le Conseil européen fait siennes les conclusions sur la préparation de la conférence de Cancún, que le Conseil a adoptées le 14 octobre 2010, et confirme que l'Union européenne est disposée à envisager une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto pour autant que les conditions fixées dans ces conclusions soient remplies. L'Union européenne présentera, à Cancún et ensuite chaque année, un rapport exhaustif et transparent sur la mise en œuvre de son engagement relatif au financement à mise en œuvre rapide et soulignera qu'il importe d'améliorer encore la transparence en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. Elle évaluera à nouveau la situation après la conférence de Cancún et examinera notamment les options envisageables pour aller au-delà de l'objectif de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'être en mesure de réagir à toute évolution dans le cadre des négociations internationales en cours sur le climat; le Conseil est invité à faire rapport sur cette question d'ici le printemps 2011. Tout en cherchant à obtenir un accord international, l'UE s'emploiera également à adopter une approche plus diversifiée pour la collaboration avec les principaux partenaires dans des domaines d'intérêt mutuel susceptibles de les aider à réduire leurs émissions. Dans ce contexte, l'UE encourage les initiatives régionales visant à combattre le changement climatique et à promouvoir la croissance verte, telles que la récente initiative méditerranéenne sur le changement climatique.

IV. SOMMETS AVEC LES PAYS TIERS

8. Conformément à ses conclusions de septembre 2010, le Conseil européen a débattu des messages politiques clés que les présidents du Conseil européen et de la Commission présenteront lors des sommets à venir avec les États-Unis, la Russie, l'Ukraine, l'Inde et l'Afrique.

◦
◦ ◦

En marge du Conseil européen s'est tenu un sommet social, qui s'est intéressé principalement à la gouvernance économique, à la suite du rapport final du groupe de travail, conformément aux conclusions adoptées par le Conseil EPSCO le 21 octobre 2010.